



PV de l'AG ordinaire de Quinoa du 31 mai 2021

Procédure COVID-19 : en ligne le 31 mai

Présences : 27 membres présent-es/représenté-es + 14 autres

Membres : 18 membres présent-es + 9 votes par procurations (sur 38 membres)

Quorum : 71%

1. Approbation des nouveaux.elles membres de l'AG

Elodie Kempenaer, Justine Di Prima, Perrine Raquez, Pascale Budzinski
Alison Henry, Laïss Barkouk, Hélène Spiridon et Laura Isbendjian

- Commentaires : (8 membres à approuver par 30 membres présents/représentés)
- POUR : 16
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : nouveaux.elles membres approuvé.e.s

2. Approbation du PV de l'AG ordinaire de mai 2020

Disponible via ce lien PV de l'AG 2020

- Commentaires : /
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : PV approuvé

3. Approbation du Rapport d'activités 2020

Disponible via ce lien

- Commentaires : /
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : rapport approuvé



4. Approbation des comptes 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes

BNB + Budget et comptes AG 2020

- Commentaires : Question par rapport au don fait au partenaire du Sud.
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de Quinoa ASBL pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

5. Approbation du budget 2021

Disponible via ce lien

- Commentaires : /
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : L'Assemblée Générale approuve le budget 2021.

6. Décharge des administrateurs.trices pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020

- Commentaires : /
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : Les administrateurs.trices sont déchargé.e.s pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

7. Décharge du commissaire aux comptes

- Commentaires : /
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : le commissaire aux comptes est déchargé.



8. Election des nouveaux.elles administrateurs.trices du Conseil d'Administration

La démission d'Hélène Debaisieux (devenue coordinatrice depuis janvier 2020) a été actée par les membres. Quinoa n'ayant pas tenu d'élection en 2020 (à cause du COVID-19), plusieurs personnes arrivaient en fin de mandat en 2020 et plusieurs mandats arrivent à échéance cette année. Au total, il s'agit de huit sièges vacants / à renouveler dans le Conseil d'Administration.

Voici la liste des 10 candidat.e.s et le nombre de votes obtenus :

- Amélie Francq : 20
- Anne-Catherine Remacle : 27
- Bilal Chuitar : 14
- Hélène Derbaudrenghien : 27
- John Doulié : 17
- Marie Raida : 25
- Roxane Septier : 26
- Tatiana Stellan : 26
- Margot Bertin : 26
- Hélène Spiridon 18

Sont donc élues les 8 personnes suivantes :

- Hélène Derbaudrenghien
- Marie Raida
- Roxane Septier
- Tatiana Stellan
- Margot Bertin
- Hélène Spiridon
- Amélie Francq
- Anne-Catherine Remacle

9. Approbation des modifications des statuts

Disponible via ce lien

Modifications majeures par Quinoa :

1. Formulation plus claire et concise du but social
2. Intégration d'éléments du CSA dans les titres 1,6,7 et 8 + article 21 (conflit d'intérêt du CA)
3. Nouvelle définition des membres :
 - a. Retrait de la cotisation
 - b. CA et équipe automatiquement membres



- c. Travail proactif de l'équipe pour rejoindre l'AG dans les contrats
- d. Une personne morale peut être membre
- 4. Modification de la durée du mandat d'un·e administrateur·trice
- 5. Cooptation d'un·e administrateur·trice si rupture en cours de mandat
- 6. Fonctionnement et vote du CA : intégration du processus gouvernance

- Commentaires :
 - Question sur le cumul des mandats en tant que membre du CA.
 - Autre question par rapport à l'obligation du CA d'organiser l'AG en sachant que les statuts stipulent que 'sans élection à l'AG, les administrateurs.trices continuent leur mandat' (ce qui s'est passé en 2020 à cause du COVID-19). Il est donc primordial de rappeler la responsabilité de chaque instance à faire tenir des élections chaque année.
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : Les modifications des statuts ont été validées par l'Assemblée Générale.

10. Approbation des modifications du Règlement d'Ordre Intérieur

Disponible via ce lien

Modifications principales proposées par Quinoa:

1. Instituer les 2 AG par an : une AG ordinaire et une autre sous la forme d'atelier, d'échange, moment convivial (attention ne peut pas être nommée 'extraordinaire')
2. Fonctionnement interne du CA : intégration du processus « gouvernance » - à mettre en parallèle avec le « Vienzavecmoi » du CA
3. Signature de la charte « intégrité » par les membres du CA, de l'équipe, les partenaires et les volontaires de Quinoa.

- Commentaires : /
- POUR : approbation à l'unanimité
- ABSTENTION : /
- VETO : /
- CONCLUSION : Les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur ont été approuvées par l'Assemblée générale.

TABLEAU DES VOTES <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1hi7Uy4mdFGQ-TFSPPhMqYt1BBxIX6Y7g6xNFfjqoTME/edit#gid=0>